

Rapport d'étape

Programme pilote de l'amélioration de l'éducation de base à travers la promotion du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation au Bénin

Portée géographique/pays bénéficiaire(s)	Bénin
Type de financement	Contribution volontaire affectée au Fonds du patrimoine culturel immatériel affectée par l'ICHCAP
Montant	US\$ 80,000
Bureau(x) hors-siège d'exécution	Bureau régional de l'UNESCO à Abuja Antenne UNESCO du Bénin
Période de mise en œuvre	12 mois
Période de rapport	Janvier à novembre 2021

I. Contexte & résumé

Le Bénin a ratifié la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en 2012. Il a également adhéré à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui préconise l'humanisme intégral et vise à mouler les apprenants à leur culture, à assurer leur ouverture sur le monde et à les encourager à s'approprier les technologies les plus performantes.

À travers la Charte culturelle du Bénin, l'Etat a, entre autres, pour objectif d'« aider l'homme béninois à assurer les innovations de son temps, compte tenu de son propre héritage culturel, en intégrant de façon harmonieuse et dynamique les valeurs culturelles nationales à l'éducation formelle et informelle ». Cet objectif consiste, essentiellement, à intégrer l'école au milieu social et culturel de l'apprenant; en d'autres termes, de rapprocher l'école de la communauté qu'elle est censée servir. Cela suggère, au plan pédagogique et dans la mesure du possible, l'intégration du patrimoine culturel immatériel national des apprenants à toutes les matières/disciplines pertinentes.

Le présent projet est conçu pour contribuer à combler progressivement cette insuffisance. Il vise, selon le niveau, à instituer des cours sur le patrimoine culturel immatériel national ou à renforcer l'existant en la matière à travers des disciplines existantes. Il cible trois communes du Bénin à savoir : Zè, Aplahoué, et Abomey.

Une première phase pilote du projet de 12 mois, objet de la présente intervention, est mise en œuvre dans une des trois communes du Bénin qui sont ciblées. Elle sert à expérimenter, évaluer, consolider le dispositif, avant sa généralisation progressive dans les autres régions ciblées. Les principales activités de cette première phase constituent à :

• Identifier le Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de la communauté abritant les écoles retenues;

- Évaluer les programmes de formation pour définir le format de l'intégration du PCI dans l'éducation ;
- Définir et développer un kit expérimental de matériels et de ressources pédagogiques adéquates et pertinentes à intégrer dans les curricula;
- Former une masse critique d'enseignants et de personnes ressources en qualité et en nombre suffisant aux fins de garantir la réussite de cette importante initiative;
- Suivre la mise en œuvre du projet et en évaluer les résultats ;
- Elaborer et valider le schéma de la mise à l'échelle progressive de cette phase pilote du projet.

La seconde phase du projet est exécutée dans les deux communes non couvertes pendant la période initiale.

II. Exécution du projet pour la période sous revue

Ce projet liant le patrimoine culturel immatériel et l'éducation a donné lieu, lors de sa phase de programmation, à des consultations avec les partenaires nationaux de ces deux secteurs au Benin. Les activités prioritaires du projet ont été identifiées et planifiées, et une équipe technique a été mise en place. La mise en œuvre des activités concrètes par l'antenne de l'UNESCO au Benin et par le Bureau de l'UNESCO à Abuja débutera dans les semaines à venir.

III. Les défis et comment ils ont été relevés

Aucune difficulté n'a été rencontrée dans la phase de préparation du projet, à l'exception du fait que le processus a pris plus de temps dans le contexte actuel de la pandémie.

IV. Bénéficiaires directs, partenaires clés et autres parties prenantes

Les bénéficiaires directs du projet sont les apprenants des classes de seconde et de CE2, les enseignants desdites classes, la communauté ciblée ainsi que les détenteurs des patrimoines culturels immatériels identifiés.

Parmi les partenaires associés au projet il y a les institutions telles que la Direction du Patrimoine culturel du Ministère du tourisme, de la culture et des arts (MTCA), l'Institut national d'ingénierie de formation et de renforcement de capacités des formateurs (INIFRCF) du MESTFP (Ministère des enseignements secondaire technique et de la formation professionnelle), l'Ecole du patrimoine africain (l'EPA), l'Institut national des métiers d'Arts, d'archéologie et de culture (INMAC) et les universitaires (Université d'Abomey-Calavi), le réseau global UNESCO de facilitateurs de la Convention de 2003, l'Institut national d'ingénierie de formation et de renforcement de capacités des formateurs (INIFRCF) ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG).

V. Analyse des risques et mesures d'atténuation préventives

Principaux défis et risques liés à la mise en œuvre	Mesures d'atténuation préventives		
Description du ou des défis/risques par catégorie	Tâche	Livrable	Quand/Fréquence
Risque politique : perception limitée par les pouvoirs publics de l'importance et de la valeur économique de l'élément culturel	Sensibilisation de l'autorité ministérielle en vue de bénéficier de l'appui gouvernemental	Sensibilisation de l'autorité ministérielle en vue de bénéficier de l'appui gouvernemental	Au démarrage du projet

Risque légal : faiblesse du cadre juridique du patrimoine culturel existant	Renforcer le cadre réglementaire existant	Fiches d'information/ Rapports / proposition de textes réglementaires	Tout au long du projet
Risques Sanitaires liés aux pandémies: Détérioration du cadre de planification, de financement et de mise en œuvre du projet due aux pandémies comme la COVID-19	Suivi strict du respect des mesures barrières et prise en compte dans la planification des activités	Plan de travail budgétisé	Tout au long du projet
Lenteur administrative susceptibles de ralentir le processus	Unité de coordination/ sensibilisation	Fiches d'information/ Rapports d'activités	Tout au long du projet

VI. Communication et visibilité

La visibilité de l'UNESCO et du Gouvernement dans la mise en œuvre se traduira par la mise en exergue des bienfaits de ce projet dans les médias publics et privés nationaux, l'utilisation du logo de l'UNESCO sur les publications et autres supports de communication ainsi que sur les sites Web de l'UNESCO et des Ministères de l'éducation, du Ministère du tourisme, de la culture et des arts.